

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid  
Receiving - PWGSC  
1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Analyse d'eau	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0106-13V162/A	<b>Date</b> 2013-09-16
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0106-13V162	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$QCN-015-15599
<b>File No. - N° de dossier</b> QCN-3-36082 (015)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-10-28</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> VOIR TEXTE	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Legendre, Sylvie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcn015
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418)649-2860 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418)648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE 5 GS5 - GARNISON VALCARTIER SERVICE DU GÉNIE ÉDIFICE 72 C.P. 1000 - SUCCURSALE FORCE COURCELETTE Québec G0A4Z0 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)  
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**AVIS aux ministères ne faisant par partie de la présente offre à commandes**

Après avoir pris connaissance de cette offre à commande (O/C), nous vous invitons à nous présenter votre intérêt à faire partie des utilisateurs qui ont un besoin similaire à ceux décrits dans la présente. Pour ce faire, veuillez communiquer avec l'agent d'approvisionnement de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) spécifié à la première page de cette offre à commandes par téléphone, télécopieur ou par courriel. Nous étudierons votre requête et nous vous confirmerons nos recommandations. Dans l'affirmative, une nouvelle demande pourra être publiée avec la spécification d'être soit «Offre à commandes principale régionale (OCPR)» ou «Offre à commandes principale nationale (OCPN)»

**TABLE DES MATIÈRES****PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

**PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Ancien fonctionnaire
4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
5. Lois applicables

**PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

1. Instructions pour la préparation des offres

**PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

**PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

**PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

1. Exigences en matière d'assurance

**PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT****A. OFFRE À COMMANDES**

1. Offre

2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
7. Utilisateurs désignés
8. Procédures pour les commandes subséquentes
9. Instrument de commande
10. Limite des commandes subséquentes
11. Limitation financière
12. Ordre de priorité des documents
13. Attestations
14. Lois applicables

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
5. Paiement
6. Instructions pour la facturation
7. Assurances  
Exigences en matière d'assurance
8. Clauses du *Guide des CCUA*
9. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

### **Liste des annexes :**

- Annexe A - Énoncé des travaux
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Exigences en matière d'assurance
- Annexe D - Transfert dans un fichier d'import Excel
- Annexe E - Rapports

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
- 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et toute autre annexe.

### **2. Sommaire**

Fournir, au fur et à mesure des commandes, pour le ministère de la Défense Nationale, Base de soutien Valcartier, la main-d'oeuvre qualifiée, les produits, les pièces, matériaux, outillage et l'équipement nécessaire pour effectuer les analyses suivantes: Analyse microbiologique partielle et complète d'eau de consommation; Analyse minimale et complète d'eau usée d'affluent; Analyse d'été, d'hiver, surface et complète d'eau usée d'effluent; Analyse des substances inorganiques dans l'eau; Analyse des composés phénoliques dans l'eau; Analyse perchlorate, bromate, chlorite, chlorate, physico-chimique minimale et partielle d'eau de consommation; Analyse des composés organiques volatils dans l'eau; Analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'eau; Analyse physico-chimique dans l'eau usée; Analyse chimique de boues de stations d'épuration; Analyse microbiologique et chimique complète d'eau de baignade.

La période de l'offre à commandes sera du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, incluant deux périodes optionnelles d'une année chacune, soit du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 et du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2016.

---

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### 3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

### 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### 3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes.

#### Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- 
- A. un individu;
- B. un individu qui s'est incorporé;
- C. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou  
d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur les Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

### **Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

**Oui ( ) Non ( )**

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- A. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- B. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

### **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

**Oui ( ) Non ( ).**

---

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- A. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- B. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- C. la date de la cessation d'emploi;
- D. le montant du paiement forfaitaire;
- E. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- F. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- G. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

#### **4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

#### **5. Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **1. Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Offre financière**

- a. Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le tableau rempli doit comprendre les éléments de prix de chacun des articles qui y sont indiqués, et pour chacune des périodes. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **Paiement par carte de crédit**

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0106-13V162/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-3-36082

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0106-13V162

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 
- a)  les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA \_\_\_\_\_

Master Card \_\_\_\_\_

- b)  les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

### 1.1 Évaluation technique

#### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'entrepreneur doit posséder la plupart des accréditations du MDDEP requises pour les analyses des rapports "A, B, C, D, E, F, H, I, J, K, L, M et P" de l'annexe E, afin d'être en mesure d'effectuer, au minimum, les analyses de dix (10) de ces rapports sur 13 demandés, sans recourir à la sous-traitance. Trois (3) de ces rapports peuvent, si nécessaire, être effectués en sous-traitance. Les analyses du rapport "X" peuvent être effectués par l'entrepreneur ou en sous-traitance.

### 1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens. Le prix de l'offre sera calculé en établissant un montant total d'évaluation. Ce montant sera calculé en additionnant les montants d'évaluation tels que définis ci-dessous.

Le montant d'évaluation sera calculé en additionnant les éléments ci-dessous, pour la période initiale ainsi que pour les périodes optionnelles:

- 1) Montant d'évaluation pour tous les articles à taux unitaires fermes mentionnés à l'Annexe "B" - Base de Paiement :

Le pourcentage d'utilisation de la valeur monétaire prévue (prévisions de 80,000.00\$/an) de l'offre à commandes divisé par le taux ferme le moins élevé de tous les offrants multiplié par le taux ferme soumis par l'offrant;

+

- 2) Montant d'évaluation pour l'item à majoration pour les autres analyses du rapport "X".

- Le pourcentage d'utilisation de la valeur monétaire prévue (prévisions de 80,000.00\$/an) de l'offre à commandes divisé par "un (1) plus le plus petit pourcentage de majoration de tous les offrants" multiplié par le pourcentage de majoration soumis par l'offrant.

**= montant d'évaluation d'une période**

**Le total d'évaluation sera donc la somme (1 + 2) pour chaune des périodes.**

Voir le tableau ci-dessous à titre d'exemple du calcul d'un montant d'évaluation. À noter que les données indiquées au tableau sont des taux fictifs donnés à titre d'exemple seulement.

**Exemple d'un tableau d'évaluation partiel (pour une seule période)**

A	B	C	D	E	F	G	H	I
Description	% d'utilisation	Le pourcentage d'utilisation de 80,000.00/1 an	Taux du plus bas soumissionnaire	Le pourcentage d'utilisation annuel divisé par le taux le moins élevé $E=(C/D)$	Taux soumis par l'offrant 1	Montant d'évaluation pour l'offrant 1 $G=(ExF)$	Taux soumis par l'offrant 2	Montant d'évaluation pour l'offrant 2 $I=(ExH)$
1	Analyse microbiologique partielle d'eau potable	4%	\$3,200.00	64	\$50.00	\$3,200.00	\$80.00	\$5,120.00
2	Analyse microbiologique complète de l'eau	5%	\$4,000.00	80	\$50.00	\$4,000.00	\$75.00	\$6,000.00
	<b>Description</b>	<b>% d'utilisation</b>	<b>Le pourcentage d'utilisation de 80,000.00/1 an</b>	<b>Prix coûtant des biens <math>E= \frac{C}{1+D}</math></b>	<b>Taux soumis par l'offrant 1</b>	<b>Montant d'évaluation pour l'offrant 1 <math>G = Ex(1+F)</math></b>	<b>Taux soumis par l'offrant 2</b>	<b>Montant d'évaluation pour l'offrant 2 <math>I = Ex(1+H)</math></b>
3	Majoration pour les autres analyses du rapport "X "	4%	\$3,200.00	\$2,909.09	10%	\$3,200.00	15%	\$3,345.45
	<b>TOTAL (1, 2 et 3)</b>					\$10,400.00		\$14,465.45

**Le pourcentage d'utilisation est approximatif et n'engage aucunement le Canada.**

Dans l'exemple ci-dessus, l'offrant 1 a soumis un montant total d'évaluation plus bas que le montant soumis par l'offrant 2.

## 2. Méthode de sélection

- 2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### 1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0106-13V162/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0106-13V162

File No. - N° du dossier

QCN-3-36082

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

### **1. Exigences en matière d'assurance**

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe C si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

---

## **PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **1. Offre**

- 1.1** L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

#### **2. Exigences relatives à la sécurité**

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **3.1 Conditions générales**

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

###### **3.2.1 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les semestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des semestres :

Premier semestre : du 1er décembre au 31 mai;

Deuxième semestre : du 1er juin au 30 novembre.



## 5. Responsables

### 5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Sylvie Legendre

Travaux Publics et Services Gouvernementaux

601-1550 Avenue D'estimauville

Québec, Québec, G1J 0C7

Téléphone : (418) 649-2860

Télécopieur: (418) 648-2209

Courriel: sylvie.legendre@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 5.2 Chargé de projet (sera complété lors de l'octroi de l'offre à commandes)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 5.3 Représentant de l'offrant

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

## 7. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est la Défense nationale Canada - Base de soutien Valcartier.

Une liste des personnes autorisées à passer des commandes subséquentes sera remise à l'offrant. Seules les commandes subséquentes émises par ces personnes doivent être exécutées par l'offrant.

## 8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes* ou un document électronique.

## 9. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 5 000.00 \$ (taxes applicables incluses).

## 10. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 80 000.00 \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2013-06-27) Conditions générales - services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences en matière d'assurance;
- h) l'Annexe « D », Transfert dans un fichier d'import Excel;
- i) l'Annexe « E », Rapports;
- j) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ .

## 12. Attestations

### 12.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

## 13. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*sera inséré à l'octroi*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 2. Clauses et conditions uniformisées

#### 2.1 Conditions générales

2010C (2013-06-27), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 3. Durée du contrat

#### 3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire tel qu'indiquée au point 1.3.7 de l'annexe A.

### 4. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

### 5. Paiement

#### 5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 5.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

## 5.3 Paiement Unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

## 5.4 Clauses du *Guide des CCUA*

A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

## 5.5 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_.

## 6. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

L'entrepreneur doit présenter des factures informatisées en 3 exemplaires (au moins un des exemplaires doit être un original) et y inscrire les informations suivantes :

- .1 Nom, adresse et numéro de téléphone.
  - .2 Numéro de série de la facture et date du jour.
  - .3 Liste des analyses facturées incluant : nom et numéro de chaque analyse, date de livraison des échantillons, date d'expédition du rapport par fax, quantité, prix unitaire, coût. Ces informations doivent être conformes aux rapports originaux et aux documents contractuels. Faire une liste distincte pour chaque numéro de commande de travail (CT) indiqué sur la commande subséquente.
  - .4 Montant de la TPS.
  - .5 Montant de la TVQ.
  - .6 Montant total de la facture.
  - .7 Numéro d'enregistrement de TPS et TVQ.
- .2 Faire une facture par commande subséquente (942) et facturer à la fin du mois. Les analyses qui sont requises plus d'une fois par mois seront regroupées sur des commandes subséquentes (942) mensuelles. Dans le cas d'une facture erronée, faire parvenir le crédit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la demande de correction.

.3 À chaque facture, joindre une copie de la commande subséquente correspondante

.4 Adresse de facturation

Base de Soutien Valcartier  
Groupe de soutien de la 2ième Division du Canada  
Section des Contrats Service du Génie, édifice 72  
CP 1000 Succursale Forces  
Courcelette QC, G0A 4Z0  
A/S : Inspecteur responsable du dossier

## 7. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

## 8. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

---

## Annexe « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### **PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS**

#### **1.1 Description**

##### **.1 L'entrepreneur doit effectuer les analyses suivantes, sans s'y restreindre :**

- .1 Rapport d'analyse microbiologique partielle eau de consommation (rapport "A page 1")
- .2 Rapport d'analyse microbiologique complète eau de consommation (rapport "A page 1")
- .3 Rapport d'analyse microbiologique minimale eau de consommation (rapport "A page 1")
- .4 Rapport d'analyse eau de baignade (rapport "A page 2")
- .5 Rapport d'analyse minimale eau usée d'affluent (rapport "B")
- .6 Rapport d'analyse complète eau usée d'affluent (rapport "B")
- .7 Rapport d'analyse d'été eau usée d'effluent (rapport "B")
- .8 Rapport d'analyse d'hiver eau usée d'effluent (rapport "B")
- .9 Rapport d'analyse surface complète eau usée d'effluent (rapport "B")
- .10 Rapport d'analyse des substances inorganiques dans l'eau (rapport "C")
- .11 Rapport d'analyse des composés phénoliques dans l'eau (rapport "D")
- .12 Rapport d'analyse physico-chimique minimale eau de consommation (rapport "E")
- .13 Rapport d'analyse physico-chimique partielle eau de consommation (rapport "E")
- .14 Rapport d'analyse des composés organiques volatils dans l'eau (rapport "F")
- .15 Rapport d'analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'eau (rapport "H")
- .16 Rapport d'analyse physico-chimique eau usée (rapport "I")
- .17 Rapport d'analyse chimique des boues de stations d'épuration (rapport "J")
- .18 Rapport d'analyse perchlorate dans eau de consommation (rapport "K")
- .19 Rapport d'analyse bromate, chlorite, chlorate dans eau de consommation (rapport "K")
- .20 Rapport d'analyse pesticides et acides eau consommation (rapport "L")  
Liste des pesticides selon l'article 19, Annexe 2 du Règlement du " MDDEP "
- .21 Rapport d'analyse microbiologique et chimique minimale eau de consommation (rapport "P")

.22 Rapport d'analyse microbiologique et chimique complète eau de baignade (rapport "P")

.23 Rapport d'autres analyses d'eau, de boue, de sol ou de matériaux (rapport "X")

.2 L'entrepreneur doit fournir et étiqueter les bouteilles nécessaires au prélèvement des échantillons et aux blancs de terrain, selon le calendrier fourni par le MDN. Le MDN prendra livraison des bouteilles au laboratoire et effectuera le prélèvement et la livraison des échantillons à chaque mardi, sauf sur indication contraire du chargé de projet.

.3 L'entrepreneur doit fournir les produits, la main-d'œuvre, l'outillage et l'équipement nécessaires pour exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux.

## 1.2 Normes de qualité

.1 En ce qui concerne les détails d'exécution qui ne sont pas mentionnés dans l'énoncé des travaux, l'entrepreneur doit exécuter les travaux selon les meilleures méthodes reconnues et à l'entière satisfaction du chargé de projet et selon les normes et règlements du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<http://www.mddep.gouv.qc.ca>

.2 Un suivi est requis pour un total de 3 puits, sites fédéraux, dans le cadre du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

## 1.3 Disponibilité et délais

.1 Les jours ouvrables sont du lundi au vendredi, incluant les vacances de la construction, mais excluant les jours fériés.

.2 Les jours fériés sont les suivants: Jour de l'An, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Fête de la Reine, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête du Travail, Action de Grâce, Jour du Souvenir, Jour de Noël, Lendemain de Noël.

.3 Les heures régulières sont de 9h00 à 16h30 durant les jours ouvrables.

.4 Les délais doivent être respectés avec exactitude et non de façon approximative. Une heure correspond à soixante (60) minutes et un jour correspond à vingt quatre (24) heures.

### Disponibilité des responsables

.5 Les personnes responsables de l'administration et de l'exécution doivent pouvoir être rejoint, pour la réception des commandes et les questions administratives, par téléphone et télécopieur durant les heures régulières.

### Calendrier et horaire

.6 L'entrepreneur doit offrir les services durant toute la période de l'offre a commandes, quelle que soit la saison.

.7 L'entrepreneur doit pouvoir recevoir des livraisons d'échantillons de 9h00 à 16h30 du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés. À moins de circonstances imprévues ou d'une urgence

relative à l'eau potable, les échantillons seront normalement prélevés et livrés par le MDN à chaque lundi après-midi, sauf sur indication contraire du chargé de projet.

#### Temps de réponse

- .8 Pour les analyses des rapports "A page 1, A page 2, B, C, D, E, F, H, I, J, K, L et P", les délais d'expédition des rapports figurent au bas de chaque rapport. Pour les analyses du rapport "X", les délais d'expédition de rapport seront spécifiés à chaque commande. Ils tiendront compte du temps de livraison et du temps requis pour l'exécution de l'analyse, ainsi que du temps de conservation de l'échantillon et de l'urgence de la situation.
- .9 Nonobstant les paragraphes précédents, l'analyse de chaque paramètre doit de plus être faite avant l'expiration du délai de conservation de l'échantillon.
- .10 Si le chargé de projet désire une analyse de confirmation à la suite d'un avertissement d'urgence ou s'il soupçonne un danger relatif à l'eau potable, l'entrepreneur doit commencer l'analyse dès livraison de l'échantillon et faxer le rapport aussitôt l'analyse terminée, c'est-à-dire vingt quatre (24) heures ou quarante huit (48) heures après la livraison, soit le temps d'incubation nécessaire selon qu'il s'agit de coliformes ou de BHAA.

#### **1.4 Inspection et contrôle**

- .1 Lors de la livraison des échantillons, l'entrepreneur doit remplir, conjointement avec le chargé de projet, la section LIVRAISON des rapports d'analyses jointes aux échantillons. La section PRÉLEVEMENT aura été remplie par l'auteur des prélèvements.
- .2 Lors de l'analyse des échantillons, l'entrepreneur doit faire parvenir par télécopie et par courrier électronique au chargé de projet, les rapports et certificats d'analyse ainsi que les formulaires / rapports du MDN livrés avec les échantillons dès que l'ANALYSE est complétée. Prendre note que la partie Analyse du rapport fourni par le MDN est à titre d'information, l'entrepreneur n'a pas à remplir cette section.
- .3 L'entrepreneur doit transférer dans un fichier d'import Excel de données analytiques selon l'énoncé " Annexe D ".

#### **1.5 Première réunion de démarrage**

- .1 Une réunion de démarrage aura lieu le plus tôt possible après l'adjudication de l'offre à commandes. Le chargé de projet communiquera avec l'entrepreneur afin de convenir de la date et du lieu de la réunion.
- .2 Cette réunion démarrage se veut un réunion d'information administrative pour favoriser la bonne marche de cette offre à commande. Aucun document ne peut être modifié lors de cette réunion.

### **PARTIE 2 - PRODUITS**

#### **2.1 Bouteilles**

- .1 Bouteilles de laboratoire conçues pour le prélèvement des échantillons.

- 
- .2 L'entrepreneur doit fournir les bouteilles étiquetées prêtes à l'emploi et en nombre suffisant pour les besoins des analyses prévues. L'entrepreneur doit établir le nombre, le type et la préparation des bouteilles en fonction du calendrier fourni par le MDN, des paramètres à déterminer dans chaque analyse et conformément au Guide d'Échantillonnage à des Fins d'Analyses environnementales de la Direction des Laboratoires du MDDEP et aux Modes de prélèvement et de conservation des échantillons prescrits par le MDDEP (voir section 1.2).
- .3 Le MDN prendra livraison des bouteilles au laboratoire et effectuera le prélèvement et la livraison des échantillons à chaque mardi, sauf sur indication contraire du représentant du MDN.
- .4 Uniquement lors du premier mardi de chaque mois, l'entrepreneur doit regrouper les bouteilles d'échantillonnage par lieu de prélèvement et par type d'eau, soit eau de consommation, eau de baignade et eau usée. Le tout peut-être disposé dans des sacs de plastique qui seront dans les glacières identifiées à chaque type d'eau.
- .5 Chaque bouteille doit porter une étiquette comportant les informations suivantes:
- .1 si la bouteille est destinée à l'eau de consommation, à l'eau brute à l'eau usée ou à un blanc de terrain;
  - .2 les paramètres pour lesquels la bouteille peut être utilisée;
  - .3 le type de préservatif contenu ou autre traitement;
  - .4 le lieu du prélèvement.
- Numéro de l'analyse : Ex : A15211-1 VC-504  
Numéro de l'échantillon : 1 de 1
- .6 Il est à noter que, conformément aux prescriptions du MDDEP, en ce qui concerne l'analyse des composés organiques volatils (rapport "F"), il est nécessaire de joindre un blanc de terrain aux bouteilles d'échantillonnage.

## **PARTIE 3 - EXÉCUTION**

### **3.1 Qualification de l'entreprise**

- .1 L'entrepreneur doit posséder la plupart des accréditations du MDDEP requises pour les analyses des rapports "A, B, C, D, E, F, H, I, J, K, L, M et P" de l'annexe E, afin d'être en mesure d'effectuer, au minimum, les analyses de dix (10) de ces rapports sur 13 demandés, sans recourir à la sous-traitance. Trois (3) de ces rapports peuvent, si nécessaire, être effectués en sous-traitance. Les analyses du rapport "X" peuvent être effectués par l'entrepreneur ou en sous-traitance.

### **3.2 Méthodes d'analyse**

- .1 L'entrepreneur doit utiliser les méthodes d'analyse prescrites par le MDDEP.
- .2 L'entrepreneur doit utiliser des méthodes d'analyse dont la précision des résultats permet de respecter les critères du Règlement sur la qualité de l'eau potable promulgué par le gouvernement du Québec.

- 
- .3 À la demande du chargé de projet, l'entrepreneur doit fournir les méthodes d'analyse (procédures complètes) employées dans le cadre du présent énoncé des travaux pour un ou plusieurs paramètres.

### 3.3 Avertissements d'urgence

- .1 Si un résultat d'analyse d'eau potable (EP) ou d'eau souterraine (ET) révèle un danger quelconque ou dépasse les normes de qualité de l'eau potable selon le Règlement provincial sur la qualité de l'eau potable, l'entrepreneur doit appeler immédiatement les autorités suivantes:
- .1 le contremaître de l'usine d'épuration au 418-844-5000, poste 6728 et le technicien en devoir # cellulaire : 418-808-8509;
  - .2 le ministre de l'Environnement du Québec;
  - .3 le directeur régional de la santé publique.
- .2 Si un résultat d'analyse d'eau de baignade (EB) dépasse les normes de qualité de l'eau de baignade selon le Règlement provincial sur les pataugeoires et piscines publiques, l'entrepreneur doit appeler immédiatement :
- le contremaître de l'usine d'épuration au 844-5000, poste 6728 et le technicien en devoir # cellulaire : 418-808-8509.

### 3.4 Rapports d'analyses

- .1 L'entrepreneur doit fournir les résultats et certificats d'analyses complets prescrites par le MDDEP en conformité avec les paragraphes 1.4.2 et 1.4.3.
- .2 Par le biais du "Système Eau potable" du MDDEP, l'entrepreneur doit acheminer électroniquement au MDDEP tous les résultats d'analyse d'eau potable (EP) et d'eau souterraine (ET) de la Base de soutien Valcartier. L'entrepreneur doit effectuer la transmission dans les délais prescrits à l'article 33 du Règlement provincial sur la qualité de l'eau potable.

**Annexe « B » - BASE DE PAIEMENT****Période du 1 décembre 2013 au 30 novembre 2014**

	<b>Description</b>	<b>Taux unitaire ferme par analyse</b>	<b>% d'utilisation</b>
.1	Rapport d'analyse microbiologique partielle eau de consommation - Rapport "A" Page 1 de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois/semaine).	\$	4%
.2	Rapport d'analyse microbiologique complète eau de consommation - Rapport "A" Page 1 de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois/semaine)	\$	5%
.3	Rapport d'analyse microbiologique minimale eau de consommation - Rapport "A" Page 1 de l'annexe E (environ 2 analyses, 1 fois/mois).	\$	4%
.4	Rapport d'analyse eau de baignade - Rapport "A" Page 2 de l'annexe E (environ 2 à 5 analyses, 1 fois/semaine).	\$	7%
.5	Rapport d'analyse minimale eau usée d'affluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 2 fois/mois).	\$	2%
.6	Rapport d'analyse complète eau usée d'affluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 2 fois/mois).	\$	7%
.7	Rapport d'analyse d'été eau usée d'effluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/semaine, période du 01 mai au 30 novembre).	\$	1%
.8	Rapport d'analyse d'hiver eau usée d'effluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/ semaine, période du 01 décembre au 30 avril).	\$	2%
.9	Rapport d'analyse surface complète eau usée d'effluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 2 fois/mois).	\$	11%
.10	Rapport d'analyse des substances inorganiques dans l'eau - Rapport "C" de l'annexe E (environ 2 analyses d'eau souterraine et 2 analyses d'eau de consommation, 1 fois/an)	\$	3%
.11	Rapport d'analyse des composés phénoliques dans l'eau - Rapport "D" de l'annexe E (environ 1 analyse d'eau de consommation tous les 3 mois et 1 analyse d'eau usée par mois)	\$	3%
.12	Rapport d'analyse physico-chimique minimale eau de consommation - Rapport "E" de l'annexe E (environ 2 analyses, 1 fois/mois)	\$	1%
.13	Rapport d'analyse physico-chimique partielle eau de consommation - Rapport "E" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois au 3 mois). inclus le traitement du blanc de terrain	\$	1%

	<b>Description</b>	<b>Taux unitaire ferme par analyse</b>	<b>% d'utilisation</b>
.14	Rapport d'analyse des composés organiques volatils dans l'eau - Rapport "F" de l'annexe E (environ 5 analyses, 1 fois/mois).	\$	16%
.15	Rapport d'analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'eau - Rapport "H" de l'annexe E (environ 1 analyse d'eau de consommation tous les 3 mois).	\$	2%
.16	Rapport d'analyse physico-chimique eau usée - Rapport "I" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/mois).	\$	10%
.17	Rapport d'analyse chimique des boues de stations d'épuration - Rapport "J" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/an).	\$	2%
.18	Rapport d'analyse perchlorate dans eau de consommation - Rapport "K" de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois/mois).	\$	4%
.19	Rapport d'analyse bromate, chlorite, chlorate dans eau de consommation - Rapport "K" de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois au 3 mois).	\$	1%
.20	Rapport d'analyse pesticides et acides eau consommation - Rapport "L" de l'Annexe E (environ 3 analyses, 1 fois au 3 mois) Liste des pesticides selon l'article 19, Annexe 2 du Règlement du " MDDEP "	\$	2%
.21	Rapport d'analyse microbiologique et chimique minimale eau de consommation - Rapport "P" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/mois).	\$	6%
.22	Rapport d'analyse microbiologique et chimique complète eau de baignade - Rapport "P" de l'annexe E (environ 2 analyses, 1 fois/mois).	\$	2%
.23	Majoration pour Rapport X de l'annexe E, Rapport d'autres analyses d'eau, de boue, de sol ou de matériaux (occasionnellement). La majoration est par rapport au livre de l'ACLE, association consultant laboratoire experts	%	4%

#### Période du 1 décembre 2014 au 30 novembre 2015

	<b>Description</b>	<b>Taux unitaire ferme par analyse</b>	<b>% d'utilisation</b>
.1	Rapport d'analyse microbiologique partielle eau de consommation - Rapport "A" Page 1 de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois/semaine).	\$	4%
.2	Rapport d'analyse microbiologique complète eau de consommation - Rapport "A" Page 1 de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois/semaine)	\$	5%

	<b>Description</b>	<b>Taux unitaire ferme par analyse</b>	<b>% d'utilisation</b>
.3	Rapport d'analyse microbiologique minimale eau de consommation - Rapport "A" Page 1 de l'annexe E (environ 2 analyses, 1 fois/mois).	\$	4%
.4	Rapport d'analyse eau de baignade - Rapport "A" Page 2 de l'annexe E (environ 2 à 5 analyses, 1 fois/semaine).	\$	7%
.5	Rapport d'analyse minimale eau usée d'affluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 2 fois/mois).	\$	2%
.6	Rapport d'analyse complète eau usée d'affluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 2 fois/mois).	\$	7%
.7	Rapport d'analyse d'été eau usée d'effluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/semaine, période du 01 mai au 30 novembre).	\$	1%
.8	Rapport d'analyse d'hiver eau usée d'effluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/ semaine, période du 01 décembre au 30 avril).	\$	2%
.9	Rapport d'analyse surface complète eau usée d'effluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 2 fois/mois).	\$	11%
.10	Rapport d'analyse des substances inorganiques dans l'eau - Rapport "C" de l'annexe E (environ 2 analyses d'eau souterraine et 2 analyses d'eau de consommation, 1 fois/an)	\$	3%
.11	Rapport d'analyse des composés phénoliques dans l'eau - Rapport "D" de l'annexe E (environ 1 analyse d'eau de consommation tous les 3 mois et 1 analyse d'eau usée par mois)	\$	3%
.12	Rapport d'analyse physico-chimique minimale eau de consommation - Rapport "E" de l'annexe E (environ 2 analyses, 1 fois/mois)	\$	1%
.13	Rapport d'analyse physico-chimique partielle eau de consommation - Rapport "E" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois au 3 mois). inclus le traitement du blanc de terrain	\$	1%
.14	Rapport d'analyse des composés organiques volatils dans l'eau - Rapport "F" de l'annexe E (environ 5 analyses, 1 fois/mois).	\$	16%
.15	Rapport d'analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'eau - Rapport "H" de l'annexe E (environ 1 analyse d'eau de consommation tous les 3 mois).	\$	2%
.16	Rapport d'analyse physico-chimique eau usée - Rapport "I" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/mois).	\$	10%

	<b>Description</b>	<b>Taux unitaire ferme par analyse</b>	<b>% d'utilisation</b>
.17	Rapport d'analyse chimique des boues de stations d'épuration - Rapport "J" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/an).	\$	2%
.18	Rapport d'analyse perchlorate dans eau de consommation - Rapport "K" de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois/mois).	\$	4%
.19	Rapport d'analyse bromate, chlorite, chlorate dans eau de consommation - Rapport "K" de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois au 3 mois).	\$	1%
.20	Rapport d'analyse pesticides et acides eau consommation - Rapport "L" de l'Annexe E (environ 3 analyses, 1 fois au 3 mois) Liste des pesticides selon l'article 19, Annexe 2 du Règlement du " MDDEP "	\$	2%
.21	Rapport d'analyse microbiologique et chimique minimale eau de consommation - Rapport "P" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/mois).	\$	6%
.22	Rapport d'analyse microbiologique et chimique complète eau de baignade - Rapport "P" de l'annexe E (environ 2 analyses, 1 fois/mois).	\$	2%
.23	Majoration pour Rapport X de l'annexe E, Rapport d'autres analyses d'eau, de boue, de sol ou de matériaux (occasionnellement). La majoration est par rapport au livre de l'ACLE, association consultant laboratoire experts	%	4%

#### Période du 1 décembre 2015 au 30 novembre 2016

	<b>Description</b>	<b>Taux unitaire ferme par analyse</b>	<b>% d'utilisation</b>
.1	Rapport d'analyse microbiologique partielle eau de consommation - Rapport "A" Page 1 de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois/semaine).	\$	4%
.2	Rapport d'analyse microbiologique complète eau de consommation - Rapport "A" Page 1 de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois/semaine)	\$	5%
.3	Rapport d'analyse microbiologique minimale eau de consommation - Rapport "A" Page 1 de l'annexe E (environ 2 analyses, 1 fois/mois).	\$	4%
.4	Rapport d'analyse eau de baignade - Rapport "A" Page 2 de l'annexe E (environ 2 à 5 analyses, 1 fois/semaine).	\$	7%
.5	Rapport d'analyse minimale eau usée d'affluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 2 fois/mois).	\$	2%

	<b>Description</b>	<b>Taux unitaire ferme par analyse</b>	<b>% d'utilisation</b>
.6	Rapport d'analyse complète eau usée d'affluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 2 fois/mois).	\$	7%
.7	Rapport d'analyse d'été eau usée d'effluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/semaine, période du 01 mai au 30 novembre).	\$	1%
.8	Rapport d'analyse d'hiver eau usée d'effluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/ semaine, période du 01 décembre au 30 avril).	\$	2%
.9	Rapport d'analyse surface complète eau usée d'effluent - Rapport "B" de l'annexe E (environ 1 analyse, 2 fois/mois).	\$	11%
.10	Rapport d'analyse des substances inorganiques dans l'eau - Rapport "C" de l'annexe E (environ 2 analyses d'eau souterraine et 2 analyses d'eau de consommation, 1 fois/an)	\$	3%
.11	Rapport d'analyse des composés phénoliques dans l'eau - Rapport "D" de l'annexe E (environ 1 analyse d'eau de consommation tous les 3 mois et 1 analyse d'eau usée par mois)	\$	3%
.12	Rapport d'analyse physico-chimique minimale eau de consommation - Rapport "E" de l'annexe E (environ 2 analyses, 1 fois/mois)	\$	1%
.13	Rapport d'analyse physico-chimique partielle eau de consommation - Rapport "E" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois au 3 mois). inclus le traitement du blanc de terrain	\$	1%
.14	Rapport d'analyse des composés organiques volatils dans l'eau - Rapport "F" de l'annexe E (environ 5 analyses, 1 fois/mois).	\$	16%
.15	Rapport d'analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'eau - Rapport "H" de l'annexe E (environ 1 analyse d'eau de consommation tous les 3 mois).	\$	2%
.16	Rapport d'analyse physico-chimique eau usée - Rapport "I" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/mois).	\$	10%
.17	Rapport d'analyse chimique des boues de stations d'épuration - Rapport "J" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/an).	\$	2%
.18	Rapport d'analyse perchlorate dans eau de consommation - Rapport "K" de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois/mois).	\$	4%
.19	Rapport d'analyse bromate, chlorite, chlorate dans eau de consommation - Rapport "K" de l'annexe E (environ 3 analyses, 1 fois au 3 mois).	\$	1%

Description	Taux unitaire ferme par analyse	% d'utilisation
.20 Rapport d'analyse pesticides et acides eau consommation - Rapport "L" de l'Annexe E (environ 3 analyses, 1 fois au 3 mois) Liste des pesticides selon l'article 19, Annexe 2 du Règlement du " MDDEP "	\$	2%
.21 Rapport d'analyse microbiologique et chimique minimale eau de consommation - Rapport "P" de l'annexe E (environ 1 analyse, 1 fois/mois).	\$	6%
.22 Rapport d'analyse microbiologique et chimique complète eau de baignade - Rapport "P" de l'annexe E (environ 2 analyses, 1 fois/mois).	\$	2%
.23 Majoration pour Rapport X de l'annexe E, Rapport d'autres analyses d'eau, de boue, de sol ou de matériaux (occasionnellement). La majoration est par rapport au livre de l'ACLE, association consultant laboratoire experts	%	4%

- .1 Le pourcentage d'utilisation est approximatif et représente des valeurs arbitraires pour fins d'évaluation seulement. Il n'engage en rien le Canada.
- .2 Les taux unitaires fermes incluent tous les frais et dépenses nécessaires à l'exécution des travaux conformément à l'énoncé des travaux. Cela comprend entre autres: profit, les frais d'administration; frais de transport entre le laboratoire et le sous-traitant, location ou l'achat d'équipement, frais d'assurances etc.
- .3 Les taux unitaires fermes incluent la fourniture des bouteilles prêtes à l'emploi.
- .4 Les taux unitaires fermes incluent tous les frais et dépenses nécessaires à la production et transmission des rapports demandés à l'annexe D.
- .5 Les taux unitaires fermes ne seront ni majorés ni diminués par suite d'une majoration ou d'une réduction du coût de la main-d'œuvre, des produits, des outils, de l'équipement ou des frais.
- .6 Les taux unitaires fermes s'appliquent quelle que soit l'heure et le jour ou le nombre d'analyses.
- .7 Les taux unitaires fermes comprennent le traitement de tous les échantillons nécessaires pour déterminer la concentration des divers paramètres à l'endroit du prélèvement. Les paramètres compris dans chaque analyse sont énumérés sur les feuilles d'analyses dans l'énoncé des travaux.
- .8 Une analyse commandée ne sera pas payée dans les cas suivants :
  - .1 Si le document de contrôle n'a pas été fourni.
  - .2 Si un ou plusieurs paramètres n'ont pas été analysés.
  - .3 Si des dates ou des heures d'analyse sont omises.
  - .4 Si les signatures requises sont omises.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0106-13V162/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-3-36082

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0106-13V162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 
- .5 Si le rapport sur laquelle figure l'analyse a été modifiée ou recopiée.
  - .6 Si le délai d'analyse d'un ou de plusieurs paramètres n'a pas été respecté.
  - .7 Si le délai d'expédition du rapport par fax n'a pas été respecté.

---

## ANNEXE « C » - EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

### a) Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
  - i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.

- 
- j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
  - l) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.

**b) Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions**

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalent à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

---

## ANNEXE « D » - TRANSFERT DANS UN FICHER D'IMPORT EXCEL

### 1. OBJECTIF GÉNÉRAL

Obtenir les résultats analytiques et diverses informations relatives aux échantillons d'une campagne d'échantillonnage hebdomadaire du MDN en format Microsoft Excel. Les données seront utilisées par le MDN pour peupler une base de données de type Microsoft ACCESS.

### 2. DESCRIPTION DU MANDAT

1. Les informations à fournir par le laboratoire doivent être transférées dans le fichier d'import de format Microsoft EXCEL. Le fichier d'import comporte deux onglets de données, soit « parametre\_echantillon » et « parametre\_resultat ».
2. Se référer à l'onglet *Explications* dans le fichier d'import pour une description des colonnes.
3. Dans la mesure du possible, les données doivent être écrites dans le fichier par le laboratoire qui a fait les analyses via un mécanisme de transfert de leur base de données vers le fichier.
4. Ne pas inclure les résultats analytiques et les informations concernant les échantillons du programme assurance de qualité / contrôle de qualité (AC/CQ) du laboratoire.
5. Le laboratoire doit respecter la nomenclature contenue dans les menus déroulants du fichier d'import. Le laboratoire est tenu de valider auprès du MDN avant d'introduire tout nouvel item à l'intérieur d'un menu déroulant.
6. Certaines colonnes ne comportent pas de menu déroulant. Le cas échéant, le MDN demande de respecter le format de saisie indiqué dans les tableaux (ex : le format de la date et de l'heure : aaaa-mm-jj et hh :mm). Dans le cas où aucun format de saisie n'est spécifié, le MDN demande à ce que le laboratoire soit cohérent dans le format de saisie d'un échantillon à l'autre. Le cas échéant, il ne doit pas y avoir de duplication dans les divers numéros séquentiels utilisés par le laboratoire (ex. : numéros des certificats de laboratoire, des échantillons, des chaînes de traçabilité, etc.).

### 3. BIENS LIVRABLES

1. À la fin de chaque mois, le laboratoire devra livrer, par courrier électronique, le fichier d'import en format XLS (Excel 2003) dans un délai de 15 jours calendrier.
2. Le fichier d'import devra être fourni sur un support différent des certificats d'analyses officiel.
3. La nomenclature des fichiers d'import de format XLS est la suivante:  
  
"Fichier d'import Génie-ISEPP [Mois-Année des analyses]  
  
ex.: "Fichier d'import Génie-ISEPP Janvier-2013"
4. Les documents produits dans le cadre de ce mandat sont confidentiels et d'usage exclusif au MDN. Le MDN se réserve le droit de faire une utilisation libre de tous les documents produits dans le cadre de ce mandat. Le laboratoire désirant faire des références futures à ces documents doit recevoir, au préalable, l'acceptation écrite du MDN.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0106-13V162/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-3-36082

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0106-13V162

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**ANNEXE « E » - RAPPORTS**

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse microbiologique eau de consommation et eau brute**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :							
Nombre de bouteilles :							
# Bâtiment du prélèvement :							
Type d'endroit : P (puits), R (réseau), E (extrémité de réseau)							
Date du prélèvement :							
Heure du prélèvement :							
Auteur du prélèvement :							
Chlore libre :							
Potentiel hydrogène (pH) :							
Description et Numéro d'installation	Puits 4 et puits 7	X2092966					
	Base de Valcartier	X2001755					
	Lac du Père	X2131489					
	Citadelle	X2115853					

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre et accréditation	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Eau	Eau	Eau	Eau	Eau	Eau	Eau
			Partielle Résultat	Partielle Résultat	Complète Résultat	Complète Résultat	Complète Résultat	Minimale Résultat	Minimale Résultat
Coliformes totaux (1)									
Bactéries atypiques (1)									
Escherichia coli (1)									
BHAA (2 ou 5)									
Virus coliphages (6)									
Nom de l'analyste (lettres moulées) :					Signature de l'analyste :				

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Limite de conservation des échantillons :	<b>48 heures après le prélèvement.</b>
Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>3 jours après le prélèvement. (voir para. 3.3.1 en cas d'urgence et dépassement de normes)</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

**Analyse eau de baignade**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :					
Nombre de bouteilles :					
# Bâtiment du prélèvement :	VC-516	VC-516	VC-516	VC-173	VC-174
Nom du Bassin :	Piscine	Pataugeoire	Bain tourbillon	Piscine extérieure principale	Pataugeoire extérieure
Date du prélèvement :					
Heure du prélèvement :					
Auteur du prélèvement :					
Chlore libre :					

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre et accréditation	Conservation échantillon	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Eau de baignade	Eau de baignade	Eau de baignade	Eau de baignade	Eau de baignade
				Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat
Coliformes fécaux (1)	<b>48 hrs</b>							
Streptocoques fécaux (2) (entérocoques)	<b>48 hrs</b>							
Staphylocoques dorés (3)	<b>48 hrs</b>							
Pseudomonas aeruginosa (3)	<b>48 hrs</b>							
Analyse de turbidité requise : 1 fois par mois pour les trois bassins au VC-516 et 2 fois par mois pour les deux bassins extérieurs.								
Turbidité (18)	<b>48 hrs</b>							
Nom de l'analyste (lettres moulées) :					Signature de l'analyste :			

Note : Les analyses pour la piscine et la pataugeoire extérieure sont requises de la fin juin à la fin août.

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>4 jours après le prélèvement. (voir para. 3.3.2 en cas d'urgence)</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse microbiologique et chimique eau usée**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :					
Nombre de bouteille :					
# Bâtiment du prélèvement :	VC-605	VC-601	VC-601	VC-605	VC-601
Date du prélèvement :					
Heure du prélèvement :					
Auteur du prélèvement :					
Type : EU (eau usée)	EU	EU	EU	EU	EU

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre et accréditation	Conservation échantillon	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Affluent minimum	Effluent été	Effluent hiver	Affluent complète	Effluent/Surface/complète	
				Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	
DBO5 (40 ou 44)	48 hrs								
Coliformes fécaux (30)	48 hrs								
Azotes total Kjeldahl (42)	28 jrs								
DCO(2) (40, 45 ou 48)	28 jrs								
Nitrates+nitrites (67 ou 81)	28 jrs								
Solides en suspension (MES) (41, 44 ou 50)	7 jrs								
Azote ammoniacal (42, 67 ou 85)	48 hrs								
Analyse de pH requise : 2 fois par mois									
pH									
Nom de l'analyste (lettres moulées) :					Signature de l'analyste :				

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>10 jours après le prélèvement.</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

No# de référence  
**W0106-13V162**

ANNEXE E

**RAPPORT "C"**

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse des substances inorganiques dans l'eau**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :		Date du prélèvement :		Type de prélèvement :	
Nombre de bouteille :		Heure du prélèvement :		EC (eau consommation),	
# Bâtiment du prélèvement :		Auteur du prélèvement :		ET (eau souterraine)	
	Description et Numéro d'installation	Puits 4 et puits 7	X2092966		
		Base de Valcartier	X2001755		
		Lac du Père	X2131489		
		Citadelle	X2115853		

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre	Accréditation	Conserv. des éch.	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Résultat	Précision (±)	Limite de détection	Lab.#	An.#
Antimoine	28	6 mois							
Arsenic	13 ou 24	6 mois							
Baryum	11 ou 24	6 mois							
Bore	11	6 mois							
Cadmium	11 ou 24	6 mois							
Chrome total	11 ou 24	6 mois							
Couleur	60	48 hrs							
Cuivre	11, 16 ou 24	6 mois							
Cyanures	15	14 jrs							
Fer	23, 64, 68 ou 75	6 mois							
Fluorures	15, 25 ou 29	28 jrs							
Manganèse	23, 70, 77 ou 78	6 mois							
Mercuré	12	28 jrs							
Plomb	11 ou 24	6 mois							
Selenium	13 ou 24	28 jrs							
Uranium	14	28 jrs							

Lab.# : Numéro de laboratoire sur la liste officielle des laboratoires accrédités du MDDEP (<http://www.mddep.gouv.qc.ca>)

An.# : Numéro de l'analyste correspondant au nom et à la signature ci-dessous

Nom de l'analyste (lettres moulées) :	An.#1	An.#2	An.#3
Signature de l'analyste :			

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>7 jours après le prélèvement.</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse des composés phénoliques dans l'eau**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :		Date du prélèvement :		Type de prélèvement :	
Nombre de bouteille :		Heure du prélèvement :		EC (eau consommation),	
# Bâtiment du prélèvement :		Auteur du prélèvement :		ET (eau souterraine)	
	Description et Numéro d'installation	Puits 4 et puits 7	X2092966		
		Base de Valcartier	X2001755		
		Citadelle	X2131489		
		Lac du Père	X2115853		

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètres (accréditation : 130)	Résultat	Précision (±)	Limite de détection	Paramètres (suite)	Résultat	Précision (±)	Limite de détection
Phénol				Phénols Totaux			
o-crésol				Eugénol			
m-crésol				4-chlorocatéchol			
p-crésol				4,6-dichloroguaiacol			
2-chlorophénol				2,3,4-trichlorophénol			
3-chlorophénol				3,4,5- trichlorophénol			
4-chlorophénol				4,5-dichloroguaiacol			
2,4-diméthylphénol				Isoeugénol			
Guaiacol				3,5-dichlorocatéchol			
2,6-dichlorophénol				2,3,5,6-tétrachlorophénol			
2,4+2,5-dichlorophénol				2,3,4,6-tétrachlorophénol			
Dichloro-2,4 phénol				3,4,5-trichlorovératrol			
3,5-dichlorophénol				6-chlorovanilline			
Catéchol				2,3,4,5-tétrachlorophénol			
2,3- dichlorophénol				4,5-dichlorocatéchol			
2-nitrophénol				3,4,5-trichloroguaiacol			
3,4-dichlorophénol				Tétrachlorovératrol			
4-chloroguaiacol				4,5,6-trichloroguaiacol			
2,4,6-trichlorophénol				5,6-dichlorovanilline			
4-nitrophénol				pentachlorophénol			
2,3,6-trichlorophénol				3,4,5-trichlorocatéchol			
2,3,5-trichlorophénol				Tétrachloroguaiacol			
2,4,5-trichlorophénol				3,4,5-trichlorosyringol			
4,5-dichlorovératrol				Tétrachlorocatéchol			
Date de l'analyse:				Heure de l'analyse:			
Nom de l'analyste (lettres moulées) :				Signature de l'analyste :			

Les analyses de tous les composés phénoliques de cette liste sont requises.

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Limite de conservation des échantillons :	<b>7 jours après le prélèvement.</b>
Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>10 jours après le prélèvement.</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse physico-chimique eau de consommation**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure:	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :							
Nombre de bouteilles :							
# Bâtiment du prélèvement :							
Potentiel hydrogène (pH) :							
Chlore libre :							
Date du prélèvement :							
Heure du prélèvement :							
Auteur du prélèvement :							
Type : EC (eau consommation)		EC	EC	EC	EC		
Description et Numéro d'installation	Puits 4 et puits 7	X2092966					
	Base de Valcartier	X2001755					
	Lac du Père	X2131489					
	Citadelle	X2115853					

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre et accréditation	Conservation échantillon	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Minimale	Minimale	Partielle	Partielle	Précision (±)	Limite de détection
Turbidité * (15, 18 ou 25)	48 hrs								
Nitrates+nitrites * (15, 21 ou 25)	28 jours								
Nitrites * (17 ou 25)	48 hrs								
Nom de l'analyste (lettres moulées) :					Signature de l'analyste :				

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>3 jours après le prélèvement.</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

No# de référence  
**W0106-13V162**

ANNEXE E

**RAPPORT "F"**

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse des composés organiques volatils dans l'eau**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :		Signature du représentant du MDN :		Date :	
Nombre de blancs de terrain remis :		Signature du représentant du laboratoire :		Heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :		Date du prélèvement :		Auteur du prélèvement :	
Nbre d'échantillons :		Heure du prélèvement :		Type :	
Nbre de blancs :		# du Bâtiment du prélèvement :		EC (eau consommation),	
Description et Numéro d'installation :	Puits 4 et puits 7 : X2092966	Lac du Père : X2131489		ET (eau souterraine)	
	Base de Valcartier : X2001755	Citadelle : X2115853			

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètres (accréditation 140)	Résultat	Précision (±)	Limite de détection	Paramètres (suite)	Résultat	Précision (±)	Limite de détection
Dichlorodifluorométhane				dibromochlorométhane			
chlorométhane				1,2-dibromoéthane			
chlorure de vinyle				chlorobenzène			
bromométhane				1,1,1,2-tétrachloroéthane			
chloroéthane				éthyl benzène			
trichlorofluorométhane				m- et p-xylène			
1,1-dichloroéthylène				o-xylène			
Dichlorométhane				styrène			
Méthyl tert-Butyl .ther				bromoforme			
1,2 dichloroéthylène(trans)				isopropyl benzène			
1,1-dichloroéthane				1,1,2,2-tétrachloroéthane			
1,2-dichloroéthylène(cis)				1,2,3-trichloropropane			
2,2-dichloropropane				N-propyl benzène			
chloroforme				bromobenzène			
Bromochlorométhane				1,3,5-triméthylbenzène			
1,1,1-trichloroéthane				4-chlorotoluène			
1,1-dichloropropène				2-chlorotoluène			
tétrachlorure de carbone				ter-butyl benzène			
1,2-dichloroéthane				1,2,4-triméthylbenzène			
benzène				sec-butyl benzène			
Trichloroéthène(TCE)				isopropyltoluène			
1,2-dichloropropane				1,3-dichlorobenzène			
bromodichlorométhane				1,2,3-Triméthylbenzène			
dibromométhane				1,4-dichlorobenzène			
2-chloroéthylvinyléther				N-butylbenzène			
1,3-dichloropropène(cis)				1,2-dichlorobenzène			
toluène				1,2dibromo3chloropropane			
trans 1,3-dichloropropène				1,2,4-trichlorobenzène			
1,1,2-trichloroéthane				hexachlorobutadiène			
1,3-dichloropropane				naphtalène			
tétrachloroéthène				1,2,3-trichlorobenzène			
Date de l'analyse:				Heure de l'analyse:			
Nom de l'analyste (lettres moulées) :				Signature de l'analyste :			

Seulement les analyses de COV MA403 COV 1.1 sont requises.

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Limite de conservation des échantillons :	<b>7 jours</b> après le prélèvement
Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>7 jours</b> après le prélèvement
Date et heure de réception du rapport par fax :	

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'eau**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :		Date du prélèvement :		Type de prélèvement :	
Nombre de bouteille :		Heure du prélèvement :		EC (eau consommation),	
# Bâtiment du prélèvement :		Auteur du prélèvement :		ET (eau souterraine)	
	Description et Numéro d'installation	Puits 4 et puits 7	X2092966		
		Base de Valcartier	X2001755		
		Citadelle	X2131489		
		Lac du Père	X2115853		

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètres (accréditations 120 + 124)	Résultat	Précision (±)	Limite de détection	Paramètres (suite)	Résultat	Précision (±)	Limite de détection
Naphtalène				Benzo(b,j,k) fluoranthène			
Acénaphthylène				7,12-Diméthylbenz(a)anthr			
Acénaphthène				Benzo(e)pyrène			
Fluorène				Benzo(a)pyrène (acc. 120)			
Phénanthrène				3-Méthylcholanthrène			
Anthracène				Indéno(1,2,3) pyrène			
Fluoranthène				Dibenzo(a,h) anthracène			
Pyrène				Benzo (g,h,i) pérylène			
Benzo(c)phénanthrène				Dibenzo(a,l) pyrène			
Benzo(a)anthracène				Dibenzo(a,i) pyrène			
Chrysène				Dibenzo(a,h) pyrène			
Date de l'analyse :				Heure de l'analyse :			
Nom de l'analyste (lettres moulées) :				Signature de l'analyste :			

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Limite de conservation des échantillons :	<b>7 jours après le prélèvement.</b>
Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>7 jours après le prélèvement.</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

No# de référence  
**W0106-13V162**

ANNEXE E

**RAPPORT "I"**

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse physico-chimique eau usée**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :						
Nombre de bouteilles :						
# Bâtiment du prélèvement :						
Date du prélèvement :						
Heure du prélèvement :						
Auteur du prélèvement :						
Type : EU (Eau usée)	EU	EU	EU	EU		

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre et accréditation	Conservation échantillon	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Effluent	Affluent	Résultat	Résultat	Précision ( ± )	Limite de détection
				Résultat	Résultat				
Huiles et graisses totales (62 ou 66)	<b>28 jours</b>								
Huiles et graisses minérales (62)	<b>28 jours</b>								
Acide gras volatil									
Alcalinité									
Nom de l'analyste (lettres moulées) :					Signature de l'analyste :				

Note : Méthode d'analyse pour « acide gras volatils » est EPA8015B selon l'EPA, Agence de protection environnementale des États-Unis.

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>14 jours après le prélèvement.</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse chimique des boues de station d'épuration**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :	
Nombre de bouteille :	
# Bâtiment du prélèvement :	
Date du prélèvement :	
Heure du prélèvement :	
Auteur du prélèvement :	
Type : B (Boues)	<b>B</b>

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre et accréditation	Unité de mesure	Conservation échantillon	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Résultat	Précision (±)	Limite de détection
Arsenic (213)	mg/kg base sèche	28 jours					
Mercure (213)	mg/kg base sèche	28 jours					
Sélénium (213)	mg/kg base sèche	6 mois					
Cadmium (214)	mg/kg base sèche	6 mois					
Chrome (214)	mg/kg base sèche	6 mois					
Cobalt (214)	mg/kg base sèche	6 mois					
Cuivre (214)	mg/kg base sèche	6 mois					
Molybdène (214)	mg/kg base sèche	6 mois					
Nickel (214)	mg/kg base sèche	6 mois					
Plomb (214)	mg/kg base sèche	6 mois					
Zinc (214)	mg/kg base sèche	6 mois					
Manganèse (215)	mg/kg base sèche	6 mois					
Bore (216)	mg/kg base sèche	28 jours					
Fer (234)	mg/kg base sèche						
Sodium	mg/kg base sèche						
Matière sèche (217)	% base sèche	7 jours					
Azote total	% base sèche	28 jours					
Azote ammoniacal (218)	% base sèche	28 jours					
Azote total Kjeldahl (218)	% base sèche	28 jours					
Phosphore inorganique (218)	% base sèche	28 jours					
Phosphore total (218)	% base sèche	28 jours					
Matière organique	% base sèche						
Carbone / Azote							
Dioxines et furannes	ng EQT/kg						
Nom de l'analyste (lettres moulées) :			Signature de l'analyste :				

Note : Méthode d'analyse pour « acide gras volatils » est EPA8015B selon l'EPA, Agence de protection environnementale des États-Unis.

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>14 jours</b> après le prélèvement
Date et heure de réception du rapport par fax :	

No# de référence  
**W0106-13V162**

ANNEXE E

**RAPPORT "K"**

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse Perchlorate, Bromate, Chlorite, Chlorate dans eau de consommation**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :									
Nombre de bouteilles :									
# Bâtiment du prélèvement :									
Type d'endroit : P (puits), R (réseau), E (extrémité de réseau)									
Date du prélèvement :									
Heure du prélèvement :									
Auteur du prélèvement :									
Chlore libre :									
Description et Numéro d'installation	Puits 4 et puits 7	X2092966							
	Base de Valcartier	X2001755							
	Lac du Père	X2131489							
	Citadelle	X2115853							

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre et limite de détection	Conservation échantillon	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Eau consommation	Eau consommation	Eau consommation	Eau consommation	Eau consommation	Eau consommation
				Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat
Perchlorate (0,05µg/L)	48 hrs								
Bromate	48 hrs								
Chlorite	48 hrs								
Chlorate	48 hrs								
Nom de l'analyste (lettres moulées) :				Signature de l'analyste :					

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>10 jours après le prélèvement. (voir para. 3.3.1 en cas d'urgence)</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse Pesticides et Acides dans eau de consommation**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :									
Nombre de bouteilles :									
# Bâtiment du prélèvement :									
Type d'endroit : R (réseau), E (extrémité de réseau)									
Date du prélèvement :									
Heure du prélèvement :									
Auteur du prélèvement :									
Chlore libre :									
Description et Numéro d'installation	Puits 4 et puits 7	X2092966							
	Base de Valcartier	X2001755							
	Lac du Père	X2131489							
	Citadelle	X2115853							

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre et accréditation	Conservation échantillon	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Eau consommation	Eau consommation	Eau consommation	Eau consommation	Eau consommation	Eau consommation
				Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat
Acide Nitrotriacétique (NTA)	48 hrs								
Pesticides MDDEP	48 hrs								
Acide haloacétique (AHA)	48 hrs								
Nom de l'analyste (lettres moulées) :				Signature de l'analyste :					

Liste des pesticides est définie selon l'article 19, Annexe 2 du Règlement du « MDDEP »

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>15 jours après le prélèvement. (voir para. 3.3.1 en cas d'urgence)</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

Ministère de la Défense nationale

Valcartier et Région de Québec

**Analyse microbiologique et chimique eau de consommation et de baignade**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRELEVEMENT (à l'usage du MDN)**

Numéro de l'analyse :						
Nombre de bouteilles :						
# Bâtiment du prélèvement :		VC-516	VC-516	VC-516	VC-516	VC-516
Nom du bassin :		Piscine	Pataugeoire	Bain tourbillon	Piscine extérieure principale	Pataugeoire extérieure
Type d'endroit : P (puits), R (réseau), E (extrémité de réseau)						
Date du prélèvement :						
Heure du prélèvement :						
Auteur du prélèvement :						
Chlore libre :						
Description et Numéro d'installation	Puits 4 et puits 7	X2092966				
	Base de Valcartier	X2001755				
	Lac du Père	X2131489				
	Citadelle	X2115853				

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre et accréditation	Conservation échantillon	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Eau consommation minimal	Eau de baignade complète				
				Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat
Carbone organique total (20)	<b>28 jours</b>								
Escherichia coli (1)	<b>48 hrs</b>								
Bactéries hétérotrophes aérobies anaérobies facultatives (2)	<b>48 hrs</b>								
Azote ammoniacal (42)	<b>28 jours</b>								
Azote total Kjeldahl (42)	<b>28 jours</b>								
Nom de l'analyste (lettres moulées) :					Signature de l'analyste:				

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	<b>10 jours après le prélèvement.</b>
Date et heure de réception du rapport par fax :	

**LABORATOIRE EN ENVIRONNEMENT**

**Autres Analyses**

**LIVRAISON (section à remplir lors de la remise des échantillons)**

Nombre total d'échantillons remis :	
Signature du représentant du MDN :	
Signature du représentant du laboratoire :	
Date et heure :	

**PRÉLÈVEMENT (à l'usage du MDN)**

Nom scientifique de l'analyse et référence ACLE :			
Type de prélèvement : EC (eau consommation), EB (eau de baignade), ET (eau souterraine), ES (eau de surface), EU (eau usée), BD (boue de digesteur), S (sol), M (matériau)			
Numéro de l'analyse :		Date du prélèvement :	
Nombre de bouteille :		Heure du prélèvement :	
#Bâtiment du prélèvement :		Auteur du prélèvement :	
Chlore libre :		Potentiel hydrogène (ph) :	
Description et Numéro d'installation	Puits 4 et puits 7	X2092966	
	Base de Valcartier	X2001755	
	Lac du Père	X2131489	
	Citadelle	X2115853	

**ANALYSE (à l'usage du laboratoire)**

Paramètre	Accréditation	Conservation des échantillons	Date de l'analyse	Heure de l'analyse	Résultat	Précision (±)	Limite de détection	Lab.#	An.#

**(à l'usage du laboratoire)**

Nom de l'analyste (lettres moulées) :	Signature de l'analyste :
---------------------------------------	---------------------------

**RAPPORT (à l'usage du MDN)**

Délai accordé pour l'expédition du rapport par fax :	À préciser selon le prélèvement et l'analyse.
Date et heure de réception du rapport par fax :	